

Service Pro CFE

70€^{HT⁽¹⁾}

(Frais de Greffe en supplément, selon la formalité réalisée)

Une interlocutrice dédiée et privilégiée qui prend en charge votre dossier de « A à Z ».

Une Alerte par e-mail vous est adressée préalablement à tout envoi postal des courriers règlementaires (récépissé de dépôt, complet ou incomplet...)

Information en temps réel par téléphone ou par mail depuis la prise en charge jusqu'à la transmission aux organismes.

Le service Pro CFE s'adresse à tous les mandataires souhaitant réaliser les formalités d'entreprises au Registre du Commerce et des Sociétés de ses clients. Il vous assure de **transmettre un dossier complet à l'ensemble des organismes concernés**

(URSSAF, INSEE, SSI, Greffe du Tribunal de Commerce et Services des Impôts des Entreprises).

Une vision 360° sur tous les dossiers complémentaires de votre client : Accre, Carte ambulante, Carte Professionnelle Immobilière.

Une pré-validation de la conformité des pièces justificatives et la cohérence des informations déclarées.

**Et si la CCI vous facilitait vos formalités ?
Faites appel au Service Pro CFE.**



T. 04 73 43 43 43

ccc@puy-de-dome.cci.fr

www.puy-de-dome.cci.fr



NOTA : Le service PRO-CFE est une facilité proposée aux entreprises. Il n'est en aucun cas obligatoire pour la réalisation de vos formalités. Vous pouvez constituer seul votre dossier de formalités en ligne sur <http://www.infogreffe.fr/> - (1) : non soumis à la TVA - Article 256B du CGI. - (2) : le CFE ne peut garantir la recevabilité finale de votre dossier qui dépend des organismes destinataires et des informations comprises dans vos déclarations. Ne pas jeter sur la voie publique. - © Freepik.